

La lettre de L'INTERCOMMUNALITÉ



Horaires d'ouverture du siège

La Communauté de Communes DRAGA est ouverte :

• Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

• CC DRAGA Place Georges Courtial

La Marjolaine 07700 Bourg Saint Andéol

Tel : 04-75-54-57-05 - Fax : 04-75-54-72-31

Site Internet : www.ccdraga.fr

Contact : contact@ccdraga.fr



Horaires d'ouverture des déchèteries

(Fermées les jours fériés)

• Bourg-Saint-Andéol : lundi, mardi, mercredi, jeudi : 10h-12h30, 13h30-16h45 / Vendredi et samedi :

9h-12h30 / 13h30-16h45

• Viviers : du lundi au vendredi : 13h30-17h15 / Samedi : 8h-12h, 13h-16h45

• St-Remèze (ouvert aux habitants de Gras et Larnas seulement)

Mardi : 9h-12h - Vendredi : 14h-17h - Samedi : 9h-12h

Transport à la demande :

Réservation au 04 75 91 34 86

Agences Postales Intercommunales :

Ouvert de 9h à 12h du lundi au samedi

(St Montan, Saint Just et Saint Martin d'Ardèche)

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Vendredi (Gras)

Maison de services au public (MSAP) :

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le mercredi, de 9h à 12h.

Place du Portail du Rhône, 07700 St Marcel d'Ardèche

Crédit Photos : CC DRAGA (sauf mention contraire)

Bonnes Fêtes de fin d'année !

Nous voici au mois de Décembre, Noël approche, 2019 arrive à grands pas au moment où j'écris ces quelques lignes.. Nous avons donc décidé de faire une rétrospective des événements marquants de l'année écoulée. Bien entendu, ce n'est qu'un condensé de notre action.



Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes, et mes meilleurs vœux ! Rendez-vous l'année prochaine !



2019

MEILLEURS VOEUX

Jean Paul Croizier président de la CC DRAGA, ainsi que les élus et techniciens de la CC DRAGA vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Par la présente, le Président vous invite à la cérémonie des vœux de la CC DRAGA en présence de :

- Hervé SAULIGNAC, Député de l'Ardèche
- Laurent UGHETTO, Président du Conseil Départemental de l'Ardèche
- Pascal TERRASSE, Conseiller Départemental de l'Ardèche
- Christine MALFOY, Conseillère Départementale de l'Ardèche
- Isabelle MASSEBEUF, Conseillère Régionale - Région Auvergne Rhône Alpes.

Celle-ci aura lieu le lundi 14 janvier 2019 à 18h30, au Foyer Municipal de Bourg-Saint-Andéol.

Installation de Containers Semi-enterrés

La CC DRAGA installe de nouveaux points de collecte semi-enterrés chaque année. Les communes de Viviers, Gras, Saint Martin d'Ardèche, Saint Montan et Saint Marcel d'Ardèche ont été équipées en 2018!



1ère pierre du siège de la CC DRAGA

Vendredi 7 Septembre dernier, élus, représentants des collectivités locales et d'Etat et entreprises étaient tous réunis par le Président de la CC DRAGA Jean Paul CROIZIER afin d'assister à la pose de la première pierre de son futur siège. Un investissement important mais nécessaire pour répondre aux attentes et aux besoins des citoyens.

La construction de ce bâtiment permettra de regrouper l'ensemble de ses services sur le site de la friche industrielle dite « Vivacoop » dans le centre-ville de Bourg-Saint-Andéol.



2ème édition du Salon Ecohabitat

Organisé le 1er week-end du mois d'octobre en partenariat avec le Dauphiné Libéré, le Salon EcoHabitat s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur de la rénovation énergétique des logements. Une belle réussite !

14ème Festival Terre des Mômes

Evènement phare de l'année, le festival Terre des Mômes a fêté sa 14ème édition en 2018. Placé sous le signe des droits de l'Enfance, cet événement a changé de format en 2018, passant d'une seule journée conviviale à une semaine complète d'animations, et permettant de proposer réflexion, amusement et bonne humeur !



3ème édition du Salon de la Création Entreprise

Le partenariat avec Pôle Emploi Pierrelatte et la Mission Locale Centre Ardèche a permis l'organisation du 3ème Salon de la Création d'entreprise et a, une nouvelle fois, été un succès. Un événement où les futurs créateurs peuvent retrouver, dans un seul espace, les interlocuteurs incontournables de leur parcours de création.



Renouvellement de la Délégation de Service Public Alimentation en Eau Potable et transfert de la compétence Assainissement



La Communauté de Communes DRAGA a en gestion l'Alimentation en Eau Potable depuis 2004. La société VEOLIA a été choisie afin de devenir le gestionnaire unique sur tout le territoire de la CC DRAGA à compter du 1er janvier 2018 et ce pour une période de 12 ans. De plus, la CC DRAGA est devenue compétente en matière d'assainissement au 1er janvier 2019. Les élus de la CC DRAGA ont également contractualisé avec la Société SAUR pour une durée de 11 et demi.

Transfert de la Compétence Maison de Service au Public

Validé par le Conseil Communautaire de Juin 2017, la CC DRAGA est devenue compétente en matière de création et gestion de maison de service au public au 1er Janvier 2018. L'idée de ce transfert de compétence a émergé suite à la volonté du Président Jean Paul Croizier d'en installer une dans les nouveaux locaux de la CC DRAGA. A l'heure actuelle, seulement une MSAP est présente sur le territoire, à Saint Marcel d'Ardèche. Les missions sont donc reprises et assumées par la CC DRAGA.



Containerisation des centre-bourgs : l'action continue !

Débutée en 2017, la containerisation des centre-bourgs a continué en 2018. L'objectif de cette action est de fournir aux résidents de ces secteurs des bacs à ordures ménagères qui répondent aux nouvelles normes et, de ce fait, à la nouvelle réglementation. Afin de pouvoir mener à bien ce changement des enquêtes de terrain ont été menées par le service déchets de la CC DRAGA et continueront en 2019 ! Les communes de Saint Martin, Saint Marcel et Bourg Saint Andéol ont été traitées en 2018 !

Aides aux événementiels et aux manifestations

Au mois de Mars, le Président de la CC DRAGA, Jean Paul CROIZIER a invité les associations qui ont perçu des subventions intercommunales pour financer leurs manifestations. Ce fut l'occasion pour le Président de rencontrer un certain nombre de personnes qui animent le territoire, véhiculent son image, mais également de signer les conventions liant les structures..



Animation vie locale

L'élaboration du projet d'Animation de la Vie Locale a pour but de renforcer la cohésion et l'efficacité des actions, et de soutenir la vie associative et des acteurs sur notre territoire. L'objectif à terme est d'améliorer le quotidien des personnes et favoriser le lien social. De nombreux axes de travail et actions ont été décidés lors de l'année 2018, permettant de continuer l'action à l'avenir !





Projet de zone d'activité à Bourg Saint Andéol : la mise au point du Président de la CC DRAGA, Jean-Paul CROIZIER.

« Notre territoire fait face à un double constat qui ne nous autorise pas l'immobilisme : nous sommes en situation de pénurie foncière et immobilière qui ne nous permet plus de proposer aux nouvelles entreprises ni même aux entreprises locales les conditions nécessaires à leur développement. On pourrait alors se dire « oui mais grâce aux pôles d'emploi du bassin du tricastin et du sud montilien, nos administrés disposent de nombreuses opportunités ». Cet argument ne tient pas. Nous sommes confrontés à un taux de chômage de 16,2 % sur le territoire de la DRAGA. C'est deux fois plus que la moyenne régionale. On ne peut pas rester immobile ! Nous devons créer les conditions nécessaires au développement de nos entreprises et à la création d'emplois sur notre territoire. C'est dans ce contexte, qu'en 2016, la communauté de communes a décidé de lancer une étude de gisements fonciers et immobiliers en partenariat avec EPORA (Etablissement Public Foncier Ouest Rhône Alpes). Un comité de pilotage, en charge du suivi de cette étude, a associé systématiquement l'ensemble des communes, la chambre d'agriculture, la chambre de métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie, la direction départementale des territoires, le conseil régional et le conseil départemental. L'ensemble des maires a été invité à participer aux grandes étapes de restitution de cette étude. Des entretiens individuels ont également été organisés. La commission développement économique de la communauté de communes ainsi que le bureau communautaire ont été amenés à émettre des avis à ces mêmes étapes. Cette étude a permis d'identifier et d'analyser 60 sites. Et de valider le besoin à long terme de la communauté de communes, soit 15 ha bruts (10,5 ha commercialisables environ), de valider le choix de

développer ce projet sur un seul site (pour des raisons de coût et de consommation d'espace) et de valider une zone d'étude pour ce projet. En effet, si le site pressenti semble aujourd'hui le mieux adapté (situé entre le cimetière de Bourg-Saint-Andéol et l'ancienne entreprise Compobaie) au regard des critères d'analyse, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une zone agricole à forte valeur agronomique en appellation d'origine contrôlée. C'est pour cette raison que nous avons entrepris des concertations complémentaires en mars 2018 avec la chambre d'agriculture, le syndicat cantonal des Côtes du Rhône et la FDSEA. Après avoir présenté les conclusions de cette étude en commission développement économique et au bureau communautaire, le conseil communautaire, composé des élus de toutes les communes, s'est prononcé à l'unanimité (délibération n°2018-056 du 12 avril 2018 « projet de nouvelle zone d'activités à Bourg-Saint-Andéol ») pour le lancement des études préalables à l'éventuelle réalisation de cette zone d'activité à Bourg-Saint-Andéol entre le cimetière et l'ancienne entreprise Compobaie. A cet égard, le conseil communautaire a souhaité faire appel à la SAFER pour étudier plus finement le contexte foncier et agricole. Aujourd'hui, contrairement à ce que certains veulent faire croire, nous n'en sommes qu'aux études de faisabilité. Et c'est tout l'enjeu aujourd'hui de rencontrer les propriétaires et exploitants de la zone. Nous avons fixé une zone d'étude de près de 42 ha pour essayer de déterminer si ce projet de 15 ha est réalisable, et s'il l'est, de déterminer l'emplacement où l'impact sera le plus faible / acceptable pour le monde agricole, pour l'environnement et pour le paysage. Nous avons écrit à l'ensemble des propriétaires et exploitants qui pourraient potentiellement être impactés pour les informer du projet et

surtout confronter nos études avec eux. Les rencontres avec les propriétaires et les exploitants que nous avons organisées avec la SAFER ont pour but de mieux connaître leurs exploitations, leurs projets, et de déterminer au plus juste l'impact agricole et foncier que ce type de projet peut avoir. Il s'agit ici du premier moment d'information. C'est une phase indispensable, et je regrette, qu'au stade de l'étude de faisabilité, au moment où nous avons besoin de sérénité, les positions de quelques-uns varient. Qu'on soit contre ce projet, je l'entends parfaitement, et nous en sommes justement au moment où nous confrontons tous les points de vue, mais qu'on colporte des contrevérités, qu'on instrumentalise ce dossier ou qu'on prétende ne pas être informé de ce projet, ce n'est pas tolérable. L'exigence de la vérité et de la constance dans les propos est un minimum qu'on doit, en premier lieu, à tous les propriétaires et exploitants. Par ailleurs, je le redis de manière à mettre fin aux fausses informations que j'ai pu lire ici et là, il n'a jamais été question d'exproprier qui que ce soit ! Il est également nécessaire de rappeler que si nous parvenons à trouver un compromis sur ce projet, et la SAFER l'a rappelé à l'ensemble des propriétaires de la zone lors des rencontres organisées début novembre, la DRAGA et la SAFER ont convenu que les compensations individuelles et collectives seraient exemplaires (notamment au travers de compensations foncières de surface au moins équivalente, non cultivées, en AOC et sur Bourg-Saint-Andéol) en plus du prix proposé aux propriétaires éventuellement concernés. Conscients de l'impact de ce projet sur la zone agricole, la DRAGA souhaite travailler à la co-construction d'actions et d'engagements de long terme en faveur du développement de la filière viticole. »